



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT DE NIMES-MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Réf. : MB/PM p-municipale@villeneuvelezavignon.com 04-90-25-90-15

Arrêté du Maire N° PA/2025/119

Annule et remplace N°PA/2025/117

Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Police municipale – Actes réglementaires - Stationnement interdit sur la place Charles David pour installation Food truck du lundi 21 avril au lundi 29 septembre 2025

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** le code général des collectivités territoriales; notamment les articles L2122-24, L2212-1 à L 2212-5 et L2213-1 et suivants,
- Vu** le code de la route; notamment l'article R417-12,
- Vu** le code de la voirie routière; notamment l'article L113-1,
- Vu** Le code pénal; notamment l'article R610-5,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,
- Vu** l'instruction interministérielle modifiée et complétée relative à la signalisation routière et approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
- Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement PA/2018/03 en date du 9 janvier 2018,
- Vu** l'arrêté portant sur la mise en place de la zone bleu N°PA/2021/161,
- Vu** l'arrêté PA/2023/181 portant sur la réglementation des Food trucks,

Considérant qu'il nous appartient de réglementer le stationnement afin de permettre le bon déroulement de la mise en place des Food trucks,

ARRETONS

Article 1 :

A l'occasion de la mise en place des Food trucks pour la saison estivale le stationnement sera interdit tous les lundis de 16h00 à 00h00 sur un périmètre allant de 5 mètre après la zone bleu et sur toute la largeur de la place sur la période estivales du lundi 21 avril au lundi 29 septembre 2025.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairle@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Article 2 :

Affichage – signalisation :

La signalisation réglementaire adéquate en exécution des présentes sera assurée par les services municipaux. Elle sera installée sur la voie publique.

Le présent arrêté devra être affiché sur site au moins 48 heures avant et jusqu'à la fin de l'occupation et visible depuis le domaine public

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Dans la mesure où le propriétaire du véhicule serait absent ou refuserait, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, la mise en fourrière pourrait être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L.325-3 du code de la route.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le droit des tiers reste expressément réservé.

Article 5 Recours :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 18 avril 2025

Madame Le Maire,



Pascale Bories

Destinataires :

Police Nationale,
Police Administrative,
Ateliers municipaux,
Sapeurs-Pompiers,

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

